

Image not found or type unknown



Etendue de la communauté incomplete

Par **frankhane**, le **04/01/2014** à **18:10**

Bonjour Madame, Monsieur ...Madame la Clerc de Notaire m'annonce que 2 appartements qu'avait acheté ma mère (seule) lors de son mariage (communauté de bien) n'ont pas été pris en compte lorsque mon père est décédé il y a 3 ans. Aujourd'hui que ma mère est décédée ces 2 appartements ont été pris en compte pour la MOITIE de leur valeur dans sa succession.Est-ce normal ?